

En août commence le processus de candidature dans le cadre du régime d'aide financière aux producteurs de tournesol.

Автор(и): Растителна защита

Дата: 18.08.2023 Брой: 8/2023



Du 9 au 22 août 2023, les producteurs agricoles peuvent déposer une demande d'aide dans le cadre du régime d'aide financière d'urgence pour les producteurs agricoles cultivant du tournesol. La période de dépôt des demandes est fixée par un arrêté du Directeur exécutif du Fonds d'État „Agriculture“ (SFA).

L'aide peut être accordée aux producteurs agricoles personnes physiques, entrepreneurs individuels et personnes morales, inscrits pour 2022 et 2023, et dont les superficies de tournesol étaient éligibles à l'aide pour la Campagne 2022 dans le cadre du Régime de paiement unique à la superficie.

D'ici le 30 septembre 2023, le Fonds d'État „Agriculture“ versera l'aide financière aux demandeurs éligibles après avoir effectué tous les contrôles administratifs. Les demandes d'aide seront acceptées aux Directions régionales du Fonds d'État „Agriculture“, au Département „Mise en œuvre des régimes et des mesures de soutien“ (ISSM), selon l'adresse permanente de la personne physique ou le siège social de l'entrepreneur individuel ou de la personne morale.

Le formulaire de demande d'aide est publié sur le site web du SFA dans la section Régimes de soutien d'urgence.